

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/III-05

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Vigié ;

Absent(s) : /

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

Notre collectivité a mis en place, depuis déjà plusieurs années, des politiques d'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, d'entretien des objets mobiliers classés communaux et de restauration des orgues classées.

Traditionnellement, nos aides concernant les Monuments Historiques Classés sont conditionnées à l'approbation des dossiers de restauration par la Commission Administrative Régionale et à l'attribution d'une participation de l'Etat.

Pour les monuments historiques inscrits, la participation départementale n'est pas conditionnée par l'intervention de l'Etat.

Je vous propose d'examiner les programmations 2011 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés et inscrits et d'inscrire les autorisations de programme correspondant à notre participation.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat) ;

2ème cas : restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat ;

3ème cas : travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Financement départemental :

- ◆ 25 % du coût des travaux, sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune), si la subvention de l'Etat est égale à 50 % ;
- ◆ Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

La liste des opérations retenues, au titre des **travaux de strict entretien** et de **restauration** des monuments historiques classés appartenant aux communes du département, figure en **annexe I**.

II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

B. Financement départemental : taux de subvention de 25 % du coût HT des travaux ;

- ◆ majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants ;
- ◆ majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants.

La liste des **opérations susceptibles d'être retenues pour 2011**, au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département, figure en **annexe II**.

III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX

Pour les objets mobiliers protégés, l'existence d'une **convention entre l'Etat et la Région** assure aux porteurs de projets un financement de 60 % des travaux jusqu'en 2011, l'aide départementale s'élevant à 25 % du montant hors taxe des travaux.

Pour l'année 2011, la liste des restaurations des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en **annexes II et III**.

IV-ASSISTANCE TECHNIQUE DU CAUE 82

Le **CAUE** de Tarn-et-Garonne accompagne depuis plusieurs années, la mise en oeuvre de politiques et de programmes initiés par la Région et le Département, dans les trois domaines des **politiques territoriales**, de **l'économie touristique** et du **patrimoine**. Ses interventions en faveur du patrimoine, sont financées respectivement par le Conseil Général et la Région, selon les termes de la **convention signée par le Département et la Région en 2009**.

En 2010, le CAUE a ainsi bénéficié d'une aide conjointe de la Région et du Conseil Général et est particulièrement venu en appui du projet culturel sur la terre crue du Pays Midi-Quercy et de son inventaire territorial du patrimoine bâti. Il a entamé une étude des systèmes constructifs emblématiques de la Région et a participé à une enquête coordonnée auprès des professionnels du patrimoine sur les besoins de formation.

Je vous propose de renouveler en 2011 ce partenariat. Les actions du CAUE concerneront la poursuite des actions territoriales telles que la valorisation de la connaissance du patrimoine sur le Pays Midi-Quercy et l'enquête sur les modes constructifs et les savoir faire, avec un engagement plus précis sur la terre crue.

Le coût annuel de la mission est estimé à **28 100 €** avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional	: 10 000 €
Conseil Général	: 10 000 €
CAUE 82	: 8 100 €

Pour ces actions **d'accompagnement et de valorisation du patrimoine**, le CAUE 82 se verra allouer une participation de 10 000 € dont je vous propose l'inscription des crédits à l'article 6745 sous fonction 311.

V-PATRIMOINE VERNACULAIRE

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. Cette politique existe depuis 1982 et a permis de sauvegarder un patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer. **En 27 ans d'interventions sur ce patrimoine, l'Assemblée Départementale a contribué à en réhabiliter près de 40 %.** Lors des votes des budgets primitifs 2010 et 2011, le Conseil Général a souhaité concentrer son intervention sur le patrimoine public, et suspendre, dans l'attente de jours meilleurs, ses aides sur le patrimoine privé.

Néanmoins, pour traiter les dossiers de particuliers en instance reçus antérieurement à cette décision et n'ayant pu être présentés jusqu'alors, je vous propose de voter une autorisation de programme de 45 000 euros .

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme suivantes :

- . restauration des Monuments historiques et orgues classées appartenant aux communes (annexe I), pour un montant de 210 507 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2012 : 60 507 €,

2013 : 100 000 €,

2014 : 50 000 € ;

- . restauration des monuments historiques inscrits appartenant aux communes (annexe II), pour un montant de 2 463 €, avec inscription des crédits en 2012 ;

- . restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes (annexe II), pour un montant de 13 444 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

8 444 € en 2012,
5000 € en 2013 ;

- . restauration des objets mobiliers inscrits (annexe III), pour un montant de 14 269 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

7 269 € en 2012,
7 000 € en 2013 ;

- . Restauration du patrimoine vernaculaire privé pour un montant de 45 000 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

20 000 € en 2011,
25 000 € en 2012 ;

- Décide de renouveler le partenariat avec la Région et le Département, afin de poursuivre des actions territoriales telles que la valorisation de la connaissance du patrimoine sur le Pays Midi-Quercy et l'enquête sur les modes constructifs et les savoir faire, avec un engagement plus précis sur la terre crue ;

- Précise que le coût de la mission s'élève à 28 100 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional : 10 000 €,
Conseil Général : 10 000 €,
CAUE 82 : 8 100 € ;

- Vote à cet effet, une participation de 10 000 € en faveur du CAUE 82 pour ses actions territoriales d'accompagnement et de valorisation du patrimoine ;

- Inscrit le crédit correspondant à l'article 6745, sous fonction 311.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

--

Annexe I

CG 11/4^{ème}/III-05ann1

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RESTAURATION

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
AUVILLAR Eglise St Pierre	Restauration du chœur	15 000 €	7 500 €	3 750 €	-	3 750 €
BEAUMONT DE LOMAGNE Halle	Réfection des sols de la place Gambetta tranche1 - convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2011 phase1	75 000 €	37 500 €	15 000 €	11 250 €	11 250 € (15%)
BEAUMONT DE LOMAGNE Eglise N.D de l'Assomption	Nettoyage, dévégétalisation et protection anti pigeons	9 983 €	4 991 €	2 497 €	-	2 495 €
BRUNIQUEL Château jeune	Réouverture de la porte du château jeune- convention territoriale du Pays Midi-Quercy année 2010 phase2	54 622 €	12 000 €	20 774 €	10 530 €	10 530 €
BRUNIQUEL Château jeune	Restauration de la salle d'apparat du château jeune- convention territoriale du Pays Midi-Quercy année 2011 phase 1	379 347 €	94 836 €	132 650 €	75 869 €	75 869 € (20%)
CASTELSAGRAT Eglise	Couverture bas côté	20 000 €	10 000 €	5 000 €	-	5 000 €
CAUSSADE Tour d'Arlet	Restauration de la toiture de la Tour d'Arles	39 723 €	19 861 €		-	9 930 €
CAUSSADE Eglise	Restauration des contreforts du clocher	15 000 €	7 500 €	3 750 €	-	3 750 €
LACHAPELLE Eglise St Pierre	Intervention sur le clocher (1ère tranche)	50 000 €	25 000 €	12 500 €		12 500 €

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	REGION	DEPARTEMENT
MOISSAC Abbatiale	Couverture des chapelles 3ème tranche	10 460 €	5 230 €		-	1 307 €
MOISSAC Abbatiale	Couverture basse du clocher	93 689 €	46 844 €	23 423 €	-	23 422 €
MOISSAC Abbatiale	Nettoyage de la couverture du cloître	31 000 €	15 500 €	7 750 €	-	7 750 €
MOISSAC Ancien logis abbatial	Chapelle St Julien	15 000 €	7 500 €	3 750 €		3 750 €
MONTAUBAN Eglise Saint Jacques	Travaux d'entretien	32 014 €	12 805 €	9 279 €	-	6 402 €
MONTAUBAN Palais episcopal	Réparation de menuiseries et parquets	20 000 €	8 000 €	8 000 €	-	4 000 €
MONTPEZAT DE QUERCY Collégiale Saint Martin	Mise en valeur des tapisseries	80 000 €	40 000 €	20 000 €	-	20 000 €
NEGREPELISSE Eglise de St Pierre Es Liens	Restauration de la façade Sud	29 782 €	14 891 €	7 445 €	7 445 €	7 445 €
SAINT ANTONIN	Couverture du beffroi de la maison romane (travaux complémentaires)	7 755 €	2 714 €	2 133 €	1 551 €	1 357 €
TOTAL						210 507 €

Le Président,

Annexe II

CG 11/4^{ème}/III-05ann2

MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS : TRAVAUX DE RESTAURATION

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Château	Protection anti pigeons et nettoyage des combles	9 853 €	2 463 €	4 926	2 463 €
TOTAL					2 463 €

OBJETS MOBILIERS CLASSES

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/ REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
AUVILLAR Église St Pierre	Restauration de la toile assumption de la Vierge	11 002 €	6 602 € (60%)	825 € CC2R: 825 €	2 750 €
MOISSAC Abbatiale St Pierre	Vitrine pour N-D du Lemboulari (report programme 2010)	9 029 €	5 418 € (60%)	1 354 €	2 257 €
MONTAUBAN Église Saint Jacques	- Tableau «annonciation» (3ème tranche)	3 500 €	1 750 € (50%)	875 €	875 €
MONTAUBAN Église Saint Jacques	- Tableau Vierge au tonneau	14 400 €	8 640 €	2 160 €	3 600 €
MONTAUBAN Église Saint Jacques	-Tableau « la présentation de l'enfant Jésus »	15 850 €	9 510 €	2 378 €	3 962 €
TOTAL					13 444 €

Le Président,

Annexe III

CG 11/4^{ème}/III-05ann3

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT- REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
CASTELMAYRAN	Statue en bois doré Vierge à l'enfant	7 400 €	4 440 €	1 110 €	1 850 €
CAZALS	Restauration de la toile St Jean Baptiste	5 010 €	3 006 €	752 €	1 252 €
MONTALZAT	Restauration de la toile Sainte Famille	5 105 €	3 062 €	767 €	1 276 €
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Restauration de 2 toiles	7 090 €	4 254 €	1 064 €	1 772 €
SAINT CLAIR	Restauration du tableau Saint Clair	5 145 €	2 829 €	1 030 €	1 286 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Église	Restauration du tableau « le pressoir mystique » (report programme 2010)	8 200 €	4 920 € (60 %)	1 230 €	2 050 €
SAINT PORQUIER	Restauration du tabernacle et tableau « repas de la Sainte Famille »	19 135 €	11 481 €	2 871 €	4 783 €
TOTAL					14 269 €

Le Président,